



PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

Du 27/08/2021 au 30/08/2021

Bonjour,

Le pèlerinage diocésain à Lourdes est de nouveau possible cette année. Cependant, les capacités d'accueil du sanctuaire sont fortement réduites en raison des contraintes sanitaire (**60 malades** environ).

Pour la sécurité de tous et à la demande du sanctuaire de Lourdes, l'organisation du pèlerinage est donc modifiée cette année du fait de la pandémie de COVID 19.

Chaque participant devra s'engager à respecter les gestes barrières maintenant bien connus de tous :

- le masque,
- le gel hydroalcoolique,
- la distanciation sociale.

La vaccination est fortement recommandée et souhaitée pour tous les participants (« obligation morale »).

De plus, chaque participant devra avoir un TEST PCR NEGATIF de moins de 72 h. Il devra **OBLIGATOIREMENT montrer le résultat de ce test (papier ou numérique) pour monter dans le bus.**

IMPORTANT : même en cas de test négatif, vous ne pourrez pas participer au pèlerinage si :

- vous présentez des symptômes évocateurs (toux, fièvre...) avant de partir
- et/ou si vous êtes cas avez été en contact avec une personne contaminée dans les 7 jours avant le départ.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le responsable indiqué sur votre feuille d'inscription qui pourra alors appeler un médecin de l'Hospitalité.

Pour information, les contacts seront limités à Lourdes, les personnes logées à l'accueil Notre Dame seront en contact avec un nombre restreint de personnes : celles de leurs étages et celles de leur bus. Cette année, l'accès à l'accueil Notre Dame sera limité aux personnes autorisées.

Pour une bonne prise en charge du malade lors du pèlerinage, il est important que les dossiers soient remplis avec précision.

Les pèlerins malades ou handicapés désirant prendre part au Pèlerinage doivent faire leur demande en remplissant et en faisant compléter les documents suivants.

Voici les étapes à suivre :

1°) Constituer un dossier complet

- Compléter en entier la feuille d'inscription ci-jointe et renvoyer à l'adresse :
HOSPITALITE AVEYRONNAISE
BP 540
12005 RODEX CEDEX
- Faire compléter le dossier médical ci-joint par votre médecin traitant. Ce document doit être envoyé dans l'enveloppe jointe au Médecin de l'Hospitalité Aveyronnaise au plus tard le **14 juillet 2021**, à l'adresse :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
BP 540
12005 RODEX CEDEX

2°) Une lettre confirmant votre inscription au pèlerinage, après avis de la commission médicale, vous sera envoyée 7 jours avant le départ du pèlerinage.

LES FRAIS DE SEJOUR POUR 2021 s'élèvent à 215 € - ACCOMPAGNANTS : 215 €
(Séjour et transport compris)

OBSERVATIONS

Le séjour :

A Lourdes, les pèlerins malades séjourneront à l'Accueil Notre-Dame où ils seront pris en charge par le corps médical et les hospitaliers.

La présence d'un membre de la famille auprès du pèlerin malade peut être acceptée selon l'état de santé du malade. Dans ce cas il sera logé avec lui à titre exceptionnel, il devra remplir une feuille d'inscription.

Remarque importante

:

Le fait de déposer un dossier n'implique pas l'admission du pèlerin malade.

Après votre inscription, si vous êtes dans l'impossibilité de venir, veuillez nous informer au plus tôt en appelant au 07 82 13 66 25.

Nous pourrions ainsi proposer aux personnes laissées sur liste d'attente de participer au pèlerinage.

RAPPEL

Vous devez emporter avec vous :

- **VOTRE CARTE VITALE ou de CMU.**
- **LA DERNIERE ORDONNANCE PRESCRITE.**
- **VOS MEDICAMENTS.**

Par mesure de prudence, durant la semaine précédent le pèlerinage, merci de limiter au maximum les contacts.